

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 1 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ ENTREPRISE

CODE ET NOM DU PRODUIT

EXILSM-001-00 | XILITERMITE SM

TYPE D'UTILISATION

Traitement anti-termite pour murs

Société

CECIL
Avenue Frédéric Mistral - BP 16
38670 CHASSE SUR RHONE
FRANCE

N° d'appel d'urgence (société)

33 4.78.07.37.18

Service/personne à contacter

Service sécurité

Organisme consultatif officiel

N° Appel d'urgence ORFILA/ INRS : 01.45.42.59.59.

2. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE

Pesticide organophosphoré en solution dans un mélange de solvants.

Substance(s) dangereuse(s)

% poids

N° CAS

N° EINECS

2-butoxyéthanol

30 - 39,99

111-76-2

203-905-0

XN,R20/21/22,R36/38

Solvant naphta -aromatique léger

1 - 4,99

64742-95-6

265-199-0

N,XN,R51/53,R37,R65,R66,R10,P

Naphta lourd hydrotraité à point d'ébullition bas

40 - 49,99

64742-48-9

265-150-3

XN,R65,R66

Voir aussi chapitre Matières actives ci-dessous

Matières actives

% poids

N° CAS

N° EINECS

Cyperméthrine

1,77

52315-07-8

257-842-9

XN,N,R20/22,R36/37/38,R50/53,R57,PP

Chlorpyrifos éthyl

12,7

2921-88-2

220-864-4

T,N,R24/25,R50/53,PP

Perméthrine

0,97

52645-53-1

258-067-9

XN,N,R22,R50/53,PP

VOIR AUSSI SECTION 8 POUR LES COMPOSANTS AVEC UNE VALEUR LIMITE D'EXPOSITION.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit dangereux au sens de la directive 1999/45/CE et/ou 67/548/CE modifiée

symbole(s)

N - Dangereux pour l'environnement

Xn - Nocif

Effets sur la santé

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 2 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

*		Irritant pour les yeux et la peau.
*		L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
		Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	Effets sur l'environnement	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
		Voir Chapitre 12
*		Dangereux pour l'environnement
	Dangers physiques et chimiques	Rien à signaler.

4. PREMIERS SECOURS

INHALATION

éloigner la victime de la zone contaminée et la maintenir au repos et au chaud dans un local bien aéré. si nécessaire, donner de l'oxygène. Consulter d'urgence un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

INGESTION

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter d'urgence un médecin.

AUTRES INFORMATIONS

Antidote pour le chlorpyrifos-éthyl : atropine par administration intraveineuse sur prescription médicale.
Composition déposée aux centres antipoison de Lyon, Paris, Marseille.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

- Approprié(s)

En cas d'incendie utiliser dioxyde de carbone (CO2), poudres, mousse.

- Déconseillé(s)

Jet d'eau

DANGERS SPÉCIFIQUES

Combustible.

MÉTHODES PARTICULIÈRES D'INTERVENTION

Voir aussi chapitre 10

Ne pas respirer les fumées.

PROTECTION DES INTERVENANTS

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Voir aussi chapitre 8

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 3 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

recupération

décontamination/nettoyage

Elimination

Contenir/récupérer les grandes quantités répandues. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Si la substance s'est déversée dans un cours d'eau, dans les égouts, ou s'est répandue sur le sol ou la végétation, avertir les autorités locales et/ou les services de protection .

Récupérer le produit par pompage. Si la récupération est impossible, ou si les flaques sont trop petites, absorber avec du sable ou tout autre matériau inerte absorbant.

Nettoyer le sol avec un mélange eau/ détergent.

Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

Voir aussi chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

mesures techniques

précaution d'emploi

conseils d'utilisation

STOCKAGE

mesures techniques

conditions de stockage

matières incompatibles

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE :

conseillés

Déconseillés

Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des vapeurs.

Manipuler à l'écart de toute source d'ignition et de toute matière inflammable. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Voir fiche technique.

Bonne ventilation des locaux de stockage.

Prévoir un système de rétention adapté (cuves) pour éviter toute pollution des eaux et du sol en cas de déversement accidentel.

A l'abri des intempéries

conserver à l'écart de toutes sources d'ignition

Voir Chapitre 10

acier inoxydable

Caoutchouc naturel, caoutchouc butyl, EPDM, polystyrène.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

VME France
mg/m3

VLE France
mg/m3

MAK Allemagne
mg/m3

Cyperméthrine

-

-

-

Chlorpyrifos éthyl

0,2

-

-

2-butoxyéthanol

120

-

-

Perméthrine

-

-

-

Solvant naphta -aromatique léger

150

-

-

Naphta lourd hydrotraité à point d'ébullition bas

1200

-

-

Contrôle de l'exposition

Contrôles médicaux réguliers du niveau de cholinestérases dans le sang.

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 4 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

PROTECTION INDIVIDUELLE

respiratoire

En cas de surexposition aux vapeurs/ brouillards/ aérosols ou d'application par pulvérisation, porter un appareil respiratoire autonome.

des mains

gants
(obligatoires)

des yeux

lunettes de sécurité
(obligatoires)

autres protections

Moyens de protection ordinaires: combinaison ou blouse, chaussures de sécurité...

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

Etat physique

Liquide.

COULEUR

ambre

* Odeur

d'hydrocarbures

PH À L'ÉTAT DE LIVRAISON

non applicable

Masse volumique à 20°C (kg/m³)

920

POINT ÉCLAIR (EN °C)

> 61 Coupe fermée.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION
(°C)

> 200°C

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION
(°C)

>= 160°C

SOLUBILITÉ

eau

dispersible

* Limites d'explosivité (% vol)

2-butoxyéthanol : 1,1 - 10,6 %

* Naphta lourd hydrotraité à point d'ébullition bas : 1-6%

VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 40°C
(MM²/S)

< 7

CRAINT LE GEL ?

non

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITÉ

Stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RÉACTIONS DANGEREUSES

conditions à éviter

Les températures supérieures au point d'éclair et/ ou à la température de décomposition, étincelles, l'électricité statique. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

matières à éviter

Agents oxydants forts.
acides forts, halogènes
Bases fortes.

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6©©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 5 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

produits de décomposition dangereux

Au-delà de 160°C ou en cas d'incendie, violente décomposition possible avec production de sulfure de diéthyle, oxydes d'azote, sulfure d'éthyle et chlorure d'hydrogène.
monoxyde de carbone , dioxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Données générales

par ingestion

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, tremblement de la langue et des paupières, nausées, dilatation des pupilles, troubles de la vue, crampes abdominales, diarrhées, difficultés respiratoires, convulsion, coma.

Voir également ci-dessous pour information complémentaire.

Nocif en cas d'ingestion.

L'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons, lors de l'ingestion ou de vomissements consécutifs à l'ingestion, peut provoquer des bronchopneumonies ou des oedèmes pulmonaires.

DL50 orale (mg/kg)

< 500 Estimé

par inhalation

Nocif par inhalation.

Symptômes dus au solvant pétrolier :

Les vapeurs peuvent créer des troubles tels que : irritation du système respiratoire , maux de tête , somnolence , effets narcotiques

contact avec la peau

Irritant pour la peau.

par contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

SENSIBILISATION

Non classé sensibilisant.

TOXICITÉ CHRONIQUE/LONG TERME

Une surexposition prolongée peut provoquer une inhibition de l'activité cholinérasique du type de celle produite par les organophosphorés.

EFFETS SPÉCIFIQUES

cancérogènes

Non concerné

mutagènes

Non concerné

tératogènes

Non concerné

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

DÉGRADABILITÉ

biodégradabilité :

Non facilement biodégradable.

ECOTOXICITÉ

Effets sur les organismes aquatiques :

Dangereux pour l'environnement

CE50 (daphnies 48 H) mg/l

< 0,45 Estimé

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 6 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

CL50 (poissons 96 H) (mg/l) < 0,14 Mesuré

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DÉCHETS DES RÉSIDUS

Interdiction Ne pas rejeter dans les égouts, cours d'eau, puits, ni dans le milieu naturel.

destructions/éliminations éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets chimiques dangereux ou spéciaux.

EMBALLAGES SOUILLÉS

Vider complètement les emballages avant élimination.

ATTENTION! L'emballage de ce produit ne doit pas être réutilisé.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRALES

Se conformer aux réglementations en vigueur.

Code déchet : 03 02 02

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

VOIE TERRESTRE

N° classe 6.1
N° d'identification matière 2902
Groupe d'emballage III
Code danger citerne 60
Etiquette(s) N°6.1

VOIE MARITIME

N° classe 6.1
N° ONU 2902
Groupe d'emballage III
Etiquette(s) 6.1
Polluants marins Polluant marin : OUI, PP.

VOIE AERIENNE

N° classe 6.1
N° ONU 2902
Etiquette(s) Toxic
Groupe emballage III
avion cargo : instr. embal. + quantité 618, 220 L
avion passager : instr. embal. + quantité 611, 60 L
Désignation marchandise Pesticide liquide, toxique, nsa

Matières apportant le danger :

- * Cyperméthrine
- * Chlorpyrifos éthyl

CECIL
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 7 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

symbole(s)

Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

Composant(s) dangereux :

Chlorpyrifos éthyl

2-butoxyéthanol

Naphta lourd hydrotraité à point d'ébullition bas

Phrases R :

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases S :

S23 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols

S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S29/56 - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Phrases complémentaires :

Tableau des maladies professionnelles (France)

Code de la Sécurité Sociale, Art. L461-1 à L 461-8, tableaux N° :

84

Tableau des maladies à caractère professionnel (France)

Code de la Sécurité Sociale Art. L461-6 + Art. D461-1, tableaux n° :

A601

A603

16. AUTRES INFORMATIONS

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 04/06/2003
Précédente approbation : 28/05/2002

Version : 3.00
page : 8 / 8

XILITERMITE SM

EXILSM-001-00

AVIS AUX UTILISATEURS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Liste des phrases R mentionnées en section 2 :

R10 - Inflammable.

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R24/25 - Toxique par contact avec la peau et par ingestion.

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R57 - Toxique pour les abeilles.

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Modifications par rapport à la version précédente :

CHAP-1 : Type d'utilisation

CHAP-2 : Substance(s) dangereuse(s)

CHAP-2 : Matières actives

CHAP-3 : symbole(s)

CHAP-3 : Effets sur la santé

CHAP-3 : Effets sur l'environnement

CHAP-9 : Odeur

CHAP-9 : Limites d'explosivité (% vol)

CHAP-14 : Polluants marins

CHAP-14 : Matières apportant le danger :

CHAP-15 : symbole(s)

CHAP-15 : Phrases R :

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6©